

En **jaune** : texte spécifique au médecin - En **gris** : texte à préciser au cas

Docteur  
Coordonnées  
Tel :

VILLE, le.

**Docteur** ou Monsieur/ Madame  
(Psychologue)

.....  
.....

Monsieur/Madame et **Cher Confrère**,

Par Ordonnance de désignation d'un médecin coordonnateur en date du **date** et conformément aux dispositions des articles L.3711-1 et R.3711-8 du Code de la Santé Publique, j'ai été désignée avec pour mission de suivre le déroulement de l'injonction de soins prononcée pour **Monsieur actuellement domicilié**.

Je l'ai rencontré le **date** dans le Service **de** au CH **de**. Il m'a informé que vous étiez son **médecin/psychologue** traitant depuis **le**.

Dans le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'injonction de soins, en tant que médecin coordonnateur, j'ai l'obligation de vous demander **votre accord écrit à la prise en charge de Monsieur** ; accord qu'il faudra m'adresser dans un délai de quinze (15) jours.

**A votre demande** et conformément à mon rôle, je vous adresserais les différentes pièces de la procédure dont les expertises psychiatriques qui m'ont été communiquées et qui pourraient vous être utiles. **Je vous adresse d'ores et déjà la décision judiciaire ayant ordonnée l'injonction de soins.**

Je dois également assurer la liaison entre le Juge de l'Application des Peines et vous. Je peux discuter de la prise en charge **à votre demande** et dans le respect du secret professionnel auquel nous sommes tous les deux soumis. Vous pouvez m'informer de toutes les difficultés que vous pouvez rencontrer dans la mise en œuvre et l'exécution de la prise en charge de **Monsieur**. **Je vous informe que dans le cas où vous mettriez en place un traitement pharmacologique agissant sur la libido, vous devez recueillir le consentement écrit de votre patient, consentement qui devra être renouvelé une fois par an (art L.3711-3 du Code de la santé publique).**

En raison de cette mesure judiciaire, vous avez également des obligations parmi lesquelles :

- la délivrance d'attestations de suivi à intervalles réguliers afin que **Monsieur** puisse justifier de l'accomplissement de son injonction de soins auprès du Juge de l'Application des Peines (JAP),
- la proposition au JAP d'ordonner une nouvelle expertise médicale si vous l'estimez nécessaire,

- l'information au JAP, directement ou en cas d'absence du médecin coordonnateur, de l'interruption de la prise en charge sans qu'on puisse vous opposer les dispositions de l'article 226-23 du Code Pénal relatif au secret professionnel,

Enfin, je vous informe que vous pouvez décider d'interrompre le suivi de Monsieur à la condition de l'en informer sans délai et le médecin coordonnateur par lettre recommandée. **Dans ce cas, il faudra me renvoyer les pièces de procédure que je vous ai communiquées.**

Je reste à votre disposition pour toute demande de précision.

Soyez assuré, Monsieur et **Cher Confrère**, de ma parfaite considération.

Docteur

PS :

**1. Coordonnées du JAP**

Madame  
Juge de l'Application des Peines  
Tribunal de Grande Instance

**2. Ci-jointe la décision ayant ordonnée l'injonction de soins**